

**FICHE D'INFORMATION SUR  
LA REDACTION ET LA  
SOUTENANCE  
DES MEMOIRES DE MASTER**

## **FICHE D'INFORMATION SUR LA REDACTION ET LA SOUTENANCE DES MEMOIRES DE MASTER**

### **1 – Description**

Un mémoire de master est un travail *personnel* de recherche. La brochure pédagogique du master rappelle à cet égard les règles juridiques qui régissent le plagiat. Lorsqu'on emprunte, en particulier sur Internet, sa pensée à d'autres en prélevant des extraits et paragraphes, on doit le signaler par une note de bas de page renvoyant expressément à la source. Tout travail de recherche repose sur une relation d'inspiration par les travaux existants, et de mise à distance critique à l'égard de ces mêmes travaux dès lors qu'on veut construire sa propre position interprétative, ce qui est l'objet même du mémoire. Les copier-coller, par ailleurs, sont assez aisément repérables par des enseignants spécialisés en recherche.

- pour le M1 LAPC de 40 pages minimum
- pour le M1 Etudes Cinématographiques de 60 pages hors annexes et illustrations (2 200 - 2 500 signes par page notes comprises) ;
- pour les M2 LAPC et Etudes Cinématographiques 80 à 100 pages.

Il doit comporter l'étude proprement dite, des notes et des références, une bibliographie, une table des matières, éventuellement une annexe et des illustrations.

Il doit être soigneusement rédigé par traitement de texte (pages de 2 200 -2 500 signes espace compris, notes comprises - interligne 1.5, corps de 12, marge d'au moins 3 cm, pagination).

Il revient à chaque étudiant de déterminer, en accord avec son directeur de mémoire, le sujet du mémoire, ainsi que son orientation générale.

### **2 – Remarques**

Il s'agit d'un travail universitaire qui, dans la plupart des cas, se réfère à l'état présent du savoir dans un domaine déterminé.

La bibliographie (voir p. 7), les notes et les références doivent faire apparaître les lectures et les commentaires qui ne s'intègrent pas directement au texte. Elle fait état des travaux sur lesquels l'étudiant s'est appuyé pour construire son propos. Tout plagiat sera sévèrement sanctionné.

### **3 – Recommandation**

Dès le début de ses recherches et ses premières lectures, l'étudiant doit se constituer des fiches reproduisant avec soin :

- les titres et autres références des œuvres lues, qui nourriront la bibliographie ;
- les citations et références (indication de la page, etc.), qui pourront être intégrées dans le mémoire au moment de sa rédaction.

#### 4 – Exemple

Voici une page de mémoire « standard » qui peut servir à illustrer les remarques concernant les règles de présentation (voir p. 4). Celles-ci s'appuient sur des usages courants, mais elles sont indicatives et doivent être revues en accord avec le directeur du mémoire. Il est important de disposer de consignes claires, et de savoir techniquement d'y tenir, dès la fin du premier semestre, lorsqu'il faut rédiger le projet de mi-parcours (décembre-janvier).

Je me suis souvent demandé si ce n'était pas une superstition de ma part, une commodité, que d'avoir recours à l'événement. En réalité, n'est-ce pas, *Le Jeu de patience*, c'est un livre dans lequel j'avais l'ambition de montrer les choses à la fois dans le temps et hors du temps. Je ne crois pas y avoir réussi, mais c'était l'ambition, c'était de faire éclater le temps pour donner les choses [...] telles qu'elles sont, dans une forme de permanence, en somme. Evidemment, dominer le temps est [...] [un] des premiers soucis quand on veut élaborer, mettre en forme des ouvrages de cette nature<sup>1</sup>.

D'autre part, la transformation subie par les personnages et les faits dans le roman est aussi le masque derrière lequel se cache le romancier pour poursuivre son but. La création serait par trop révélatrice, si elle était l'exacte transposition de l'expérience, de l'état d'esprit de l'auteur. Celui-ci a besoin de mettre à distance l'objet de son récit pour ne pas être lui-même désarmé. Car écrire est à la fois une façon de remettre en ordre le chaos auquel on est confronté, de donner un sens à ce qui vous inquiète le plus profondément, mais c'est aussi se découvrir au regard de l'autre. Et la volonté de la faire par le moyen de la fiction révèle la pudeur qui accompagnera la volonté de communiquer son inquiétude.

Louis Guilloux lui-même avoue cet aspect du roman, contredisant l'apparente transparence du narrateur. « Tout ce que vous pouvez dire, écrire, etc. est fonction de votre passeport ou de votre état-civil. [...] Si vous n'êtes pas nommé, vous ne rencontrez que le chaos [...] L'œuvre devient paravent<sup>2</sup>. » Cette réserve s'accompagne pourtant de la nécessité d'être « nommé » pour échapper au « chaos ». Cela se traduit dans toute l'œuvre de Louis Guilloux par les « matériaux » employés. La représentation permanente de la petite ville de province dans laquelle on reconnaît Saint-Brieuc, le recours des personnages aux références du proche XIX<sup>e</sup> siècle, aussi bien sur le plan philosophiques, culturel que politique et sociales [...].

---

<sup>1</sup> Louis Guilloux, entretien du 5 février 1975, France-Culture.

<sup>2</sup> *Ibid.*

## 5 – Règles de présentation

La page de couverture et la page de titre doivent comporter :

- le titre du mémoire ;
- par... ;
- sous la direction de ... ;
- date de soutenance
- « jury composé de... »
- Université Paris-Diderot, UFR Lettres, Arts, Cinéma

La page qui suit la page de titre peut comporter des remerciements.

La page du mémoire cité p. 4 donne un exemple de mise en page conforme aux règles de présentation habituelles. Recommandation : police Times, corps 12 ; corps 11 pour les blocs de citations. On suggère un corps 10 pour les notes de bas de page.

On crée une marge à gauche et à droite (on peut la prévoir un peu plus large à gauche qu'à droite, à cause de la reliure), en haut et en bas.

**Le texte du mémoire est en interligne 1.5, les citations en interligne simple.**

Les citations sont en retrait d'au moins 1 cm par rapport au texte. Lorsqu'elles sont ainsi présentées « en pavé », les citations n'ont pas besoin de guillemets. En revanche, les citations intégrées dans le corps du texte doivent être mises entre guillemets : voir exemple p. 3.

Les coupes dans les citations sont soulignées par des crochets encadrant des points de suspension.

**Les titres d'ouvrages sont mis en italique.** Seule la première lettre est en majuscule. Lorsque le titre commence par un article défini, le premier mot après l'article prend également une majuscule (ex. : *Le Jeu de patience*).

Les **appels de notes** suivent de préférence le mot ou la phrase auxquels ils se rapportent ; ils **précèdent** les signes de ponctuation : en effet, la note ne « commente » pas ces signes, mais bien les énoncés. L'usage de l'appel de note après ponctuation existe toutefois.

Les notes sont disposées au bas de la page. La numérotation est continue. On peut faire recommencer la numérotation des notes à (1) au début de chaque chapitre.

Les notes ont deux fonctions :

- apporter, dans un court développement, un complément d'information utile à la lecture du mémoire, mais difficile à introduire dans le texte (la page donnée en exemple ne comporte pas ce genre de note) ;
- préciser les références des citations.

NB. : Afin que les paramètres des styles soient stables tout au long du mémoire, on conseille l'usage des *feuilles de style* (pour les titres, paragraphes, citations, notes, etc.) On obtiendra ainsi une mise en page homogène et régulière.

Il existe plusieurs modèles de normes en vigueur. L'essentiel est, une fois qu'on en a choisi un, de préférence en accord avec son directeur de mémoire, de s'y tenir.

On peut distinguer **plusieurs** types de références :

### a) Les références à un ouvrage

Prénom (ou initiale du prénom), nom, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, collection, page citée. Attention à créer l'espace insécable entre « p. » et le numéro de page.

Ex. : Laurent Jenny, *La Parole singulière*, Paris, Belin, coll. « L'Extrême contemporain », 1990, p. 47.

### b) Les références à un article de périodique

Ex. : Eliane Formentelli, « Jeu du double ou double jeu : les peintures de Victor Segalen », *Littérature*, n° 81, février 1991, p. 3-18.

### c) Les références à une contribution à l'intérieur d'un ouvrage collectif

Les codes varient. On met entre crochets ce qui est variable.

Ex. : Michel Deguy, « La traversée du Léthé », [dans<sup>1</sup>] Philippe Delaveau [éd. ou dir.], *La Poésie française au tournant des années 80*, Paris, José Corti, 1988, p. 149.

OU BIEN : Michel Deguy, « La traversée du Léthé », *La Poésie française au tournant des années 80*, Philippe Delaveau [éd. ou dir.], Paris, José Corti, 1988, p. 149.

Pour économiser les notes, quand le mémoire porte sur un petit corpus, on peut indiquer en début de mémoire l'édition utilisée, ainsi que l'abréviation par laquelle on désignera désormais le titre. Ce dernier reste en italiques.

Ex. : Marguerite Duras, *La Maladie de la mort*, Paris, Éditions de Minuit, 1982 [désormais *MM*].

Chaque fois qu'un passage est cité dans le mémoire, on peut utiliser l'abréviation et indiquer simplement le numéro de la page entre parenthèses, plutôt que de renvoyer la référence en note. Ex. : « *La Maladie de la mort* pourrait être représentée au théâtre » (*MM*, p. 59).

L'appel de note reste toutefois préférable dans le cas d'un pavé de citation longue.

Quand plusieurs notes **consécutives** se réfèrent au même ouvrage, on ne cite le titre que dans la première note ; pour les suivantes, on utilise l'abréviation « *Ibid.* » (de *ibidem*, lat. : « au même endroit »), suivie du numéro de la page.

Quand plusieurs citations **non consécutives** mais peu éloignées sont empruntées au même ouvrage, le titre n'est cité que dans la première note ; pour les citations suivantes, on utilise l'abréviation « *op. cit.* » (de *opus citatum*, « ouvrage cité »), suivie du numéro de la page.

Pour alléger les références, on peut aussi indiquer uniquement le nom de l'auteur, la date et le numéro de la page entre parenthèses, à condition que le lecteur puisse trouver la référence complète de l'ouvrage dans la bibliographie.

Ex. : « ... le jeu du « figural » : je veux parler de ce bouleversement formel toujours virtuellement à l'œuvre dans le discours » (Jenny, 1990, p. 13).

### d) Les références à un film

- Les titres de films sont en italique. On appliquera les règles typographiques déjà mentionnées pour les œuvres littéraires.

- L'usage est de citer : le titre français du film s'il existe, suivi entre parenthèses du titre original, du réalisateur et de l'année.

Ex : *Chasse à l'homme* (*Man Hunt*, F. Lang, 1941)

Pour alléger le texte, les informations complètes peuvent n'être données qu'à la première occurrence. Lorsque la référence est répétée ensuite, le titre seul suffit.

### e) Sitographie

La manière de se référer à un site Internet est aussi variable. Lorsque les adresses IP sont très longues, on recommande plutôt d'indiquer le nom du site et son adresse abrégée. Exemple :

**Entrée « Typographie » de l'*Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, consultable sur le site de l'ATILF(<http://portail.atilf.fr>)**

plutôt que :

[http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject\\_?a.126:271./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE/](http://portail.atilf.fr/cgi-bin/getobject_?a.126:271./var/artfla/encyclopedie/textdata/IMAGE/)

<sup>1</sup> Parfois omis. On recommande d'éviter « in » qui relève de conventions typographiques anglo-saxonnes.

## 6 – La table des matières

Elle figure :

- soit au début et s'intitule alors « sommaire » ;
- soit à la fin du mémoire.

Exemple de la table des matières du mémoire cité :

<b>Introduction</b> .....	p.1
<b>1. Le <i>Sang noir</i> : inscription d'une histoire</b>	
1) Le <i>Sang noir</i> et l'Histoire .....	p.7
2) Le <i>Sang noir</i> et Louis Guilloux .....	p.36
<b>2. Le <i>Sang noir</i> en son temps</b>	
1) De 1917 aux années 1930, une continuité .....	p.50
2) Le <i>Sang noir</i> et son contexte littéraire .....	p.55
<b>3. Le problème de l'originalité du <i>Sang noir</i></b>	
De l'histoire au tragique existentiel .....	p.82
<b>Conclusion</b> .....	p.121

L'introduction et la conclusion constituent des moments importants du mémoire et doivent comporter un nombre de pages approprié (par ex., pour un mémoire d'une centaine de pages, 7-8 pages d'introduction et 3-4 de conclusion).

## 7 – La bibliographie

C'est aussi une partie importante, qui peut être consultée par quiconque cherche des informations sur le sujet traité. Elle doit donc être rédigée et présentée avec soin.

- Elle peut mentionner des ouvrages où figurent des bibliographies complètes et s'en tenir aux ouvrages qui ont été effectivement lus et utilisés.

Elle est organisée :

- par ordre alphabétique d'auteurs (nom d'auteur en premier : voir la liste de titres ci-dessous)
- par ordre thématique (et alphabétique à l'intérieur de celui-ci) : on distingue d'abord entre **sources primaires** (vos textes de corpus et les textes que vous sollicitez par ailleurs pour des rapprochements, des comparaisons, des compléments : il y a donc un corpus *primaire* et un corpus *secondaire*) et **sources secondaires** (votre bibliographie critique, où vous pouvez distinguer entre les ouvrages et les articles).

Dans la partie des critiques, vous pouvez procéder à des groupements thématiques, en distinguant, ou non, entre les ouvrages et les articles.

Pour les ouvrages et articles à un auteur principal, l'ordre alphabétique se fait à partir du nom d'auteur. Si vous citez un ouvrage qui se présente comme un collectif (des actes de colloque, par exemple) dirigé par plusieurs auteurs non hiérarchisés, c'est alors le titre du collectif et la première lettre de ce titre (hors articles) qui fait foi pour l'ordre alphabétique.

On rappellera, pour certains ouvrages, la date de l'édition originale, à distinguer des diverses rééditions, notamment dans des collections de poche (ex. *Le Roman inachevé* [1956], Gallimard, « Poésie », 1981). Pour les ouvrages sur lesquels porte directement le mémoire, les références de l'édition originale doivent être fournies. Il convient, en outre, d'utiliser comme **édition(s) de référence pour votre corpus**, non pas des éditions de poche indifférentes, mais **les meilleures éditions du moment selon les critères scientifiques** : le directeur du mémoire vous oriente à ce titre.

Les règles de présentation des titres d'ouvrages peuvent varier un peu selon les codes typographiques. Pour plus de détails, on pourra se reporter à :

BEAUD, Michel, *L'Art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1982.

FONDANECHÉ, Daniel, *Rédiger un mémoire professionnel de master ou un thèse*, Paris, Vuibert, « Guides », 2006.

VAIRELLE, Hélène, *Présentation matérielle d'un manuscrit dactylographié*, Paris, Nathan, 1990.

*Remarque* : On voit ici que les noms d'auteur (qui doivent toujours précéder le prénom) sont présentés en majuscule. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est l'une des normes possibles.

- Les documents consultés sur Internet doivent impérativement y figurer, selon les normes conseillées (p. 5). Préciser la date de l'accès au site.

## 8 – Filmographie

Un mémoire en études cinématographiques doit en général comporter une filmographie, c'est-à-dire, s'il y a lieu, une liste des films composant le corpus, éventuellement accompagnés d'un générique. Consulter le directeur de mémoire pour connaître ses demandes de présentation sur ce point, qui peuvent varier en fonction du sujet.

Dans certains cas un index peut être également nécessaire.

## 9 – Soutenance et notation

C'est le directeur de mémoire qui décide si le mémoire peut aller à soutenance.

L'étudiant informera son directeur de mémoire de l'avancement de ses travaux, qu'il pourra lui soumettre régulièrement.

En Master 1 LAPC, on évalue la progression du travail par une restitution à mi-parcours (voir Brochure pédagogique).

En Master 1 Études cinématographiques.- Semestre 1

Validation du projet de mémoire S 1 : Remise du projet (plan, bibliographie, notes de lecture, quelques pages rédigées) deux semaines avant la date de rendez-vous avec le directeur de recherches. Exposé devant le directeur de recherches, suivi d'un entretien.

La note de méthodologie est incluse dans l'évaluation de fin de 1<sup>er</sup> semestre.

Au semestre 2, en Master 1 LAPC et Études cinématographiques, le mémoire fait l'objet d'une présentation orale d'environ 10 minutes de la part de l'étudiant, qui rappelle son propos initial, son cheminement, et dresse un **bilan des résultats** de son travail, sans qu'il soit nécessaire de le résumer. L'étudiant peut éventuellement indiquer les difficultés rencontrées

ainsi que les perspectives de recherches ultérieures qu'il a dégagées (s'il envisage une poursuite en M2, voire en thèse).

La soutenance a lieu devant un jury composé en principe de deux enseignants, dont le directeur de mémoire. Chaque enseignant indique en une quinzaine de minutes son avis circonstancié sur le mémoire et peut inviter l'étudiant à répondre à une ou deux questions.

Après délibération, une note qui tient compte de la prestation en soutenance est décernée à l'étudiant. Les notes (moyenne des notes de cours, séminaires et mémoire) permettent d'obtenir les mentions suivantes au diplôme :

- très bien : 16 et plus ;
- bien : de 14 à 15 ;
- assez bien : de 12 à 13 ;
- passable : de 10 à 11.

Répetons que l'ensemble de ces indications constitue un cadre général, susceptible de quelques variations, selon les indications du directeur de mémoire. Ce cadre est toutefois nécessaire et, dans ses grandes lignes, correspond aux principes généraux les plus courants à l'usage. Quel que soient les normes finalement suivies, il n'est pas possible de produire un mémoire sans choisir un protocole de présentation cohérent et s'y tenir de bout en bout.